

Zeitschrift: Le tracteur : périodique suisse du machinisme agricole motorisé
Herausgeber: Association suisse de propriétaires de tracteurs
Band: 14 (1952)
Heft: 12

Rubrik: Nouvelles des sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles des sections

Association Fribourgeoise de propriétaires de tracteurs A.F.P.T.

L'approche de la saison hivernale signifie, pour l'association, une reprise intense de son activité. Durant toute la bonne saison, le comité en charge n'a cependant pas chômé. Il s'est donné pour but l'étude et la réalisation des divers problèmes soulevés lors de la dernière assemblée générale du 4 février écoulé, à laquelle prirent part plus de 400 membres.

Nouvelles dispositions régissant les tracteurs.

Après de laborieux pourparlers avec la Direction de la Police cantonale, auprès de laquelle le comité de l'association a rencontré la plus grande compréhension, en particulier de la part de M. le Conseiller d'Etat P. Torche, M. Eug. Crotti, chef de service cantonal des automobiles et auprès de M. P. Bersier, Commissaire à la circulation, le Conseil d'Etat a pris un nouvel arrêté, en date du 9 août écoulé, abrogeant toutes les dispositions en vigueur et devenues désuètes. La nouvelle réglementation est de nature à donner pleine satisfaction aux détenteurs de tracteurs et elle tient compte, dans la mesure du possible, des vœux émis lors de la dernière assemblée générale. L'augmentation de la taxe annuelle de Fr. 20.— à Fr. 30.— pour les tracteurs à deux essieux et la fixation à Fr. 15.— pour les tracteurs à un essieu et machines à moteur agricoles, sont largement compensées par d'appréciables avantages. Sur proposition du comité de l'A.F.P.T., la Direction de la Police cantonale a chargé le Service des automobiles de l'organisation de séances d'informations dans tous les districts, à l'intention des détenteurs de tracteurs agricoles. La participation à ces séances est obligatoire pour tous les propriétaires de tracteurs agricoles. Elles permettront à chacun de se documenter sur les nouvelles dispositions et en particulier, sur les questions de transports autorisés et non permis. A cette occasion, chaque détenteur d'un tracteur recevra un exemplaire sous forme de livret, du nouvel arrêté cantonal.

Cours techniques 1952/53.

L'organisation des cours techniques, auxquels prirent part plus de 300 propriétaires de tracteurs durant l'hiver 1951/52, sera poursuivie l'hiver prochain. Ces cours comprennent en particulier la connaissance des divers moteurs, le mode le plus rationnel et économique dans l'entretien des tracteurs, les mesures à prendre lors des pannes les plus courantes et une instruction, aussi complète que possible, sur les signaux et les règles de la circulation. Fort justement inquiète par 4 accidents mortels survenus dans notre canton depuis le 1er janvier 1952 à ce jour, avec participation de tracteurs agricoles, la Direction de la Police cantonale, souhaite voir se généraliser, voir même rendre obligatoire ces cours. C'est également l'avis du comité central de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs, lequel collabore à la mise en œuvre de la nouvelle loi fédérale sur la circulation. Il faut que le diplôme, remis à l'issue de ces cours techniques, remplace le permis de conduire obligatoire que certains promoteurs envisagent d'introduire dans la nouvelle loi pour les conducteurs de tracteurs agricoles. Par une documentation encore plus complète que l'année dernière et avec les experts très qualifiés dont nous disposons déjà, il est à prévoir que les prochains cours, qui débiteront en décembre, connaîtront le même succès que les précédents.

Défense des intérêts des propriétaires de tracteurs.

Grâce à nos commissions consultatives et techniques et à notre avocat-conseil, nous avons été en mesure de défendre avec succès les intérêts de nombreux membres qui ont eu recours

à nos services. Par nos différentes interventions, nous avons réussi, dans de nombreux cas, à liquider à l'amiable certains litiges divisant nos membres avec leurs fournisseurs. Il est cependant fort regrettable que l'on fasse appel à nos services trop tard. On fait trop souvent l'acquisition d'un tracteur sans prendre en considération la situation du domaine. Plusieurs exemples frappants démontrent avec quelle facilité la bonne foi de plusieurs membres a été trompée. Certains représentants, venant en particulier du dehors, n'ont pas hésité à revendre des tracteurs d'occasion à des acquéreurs fribourgeois, souvent trop pressés ou mal renseignés, à des prix très onéreux, dépassant de loin la valeur réelle du véhicule, alors qu'une simple demande de renseignements auprès de notre secrétariat leur aurait épargné bien des déboires.

Ristournes sur les carburants et lubrifiants.

En vertu de la convention passée avec l'Union-benzine de Fribourg, seuls les membres ayant acquitté leur cotisation pour l'année en cours pourront prétendre aux ristournes prévues par le dit accord. Les listes des membres seront adressées aux Maisons affiliées à l'Union-benzine, à fin décembre prochain. Que chacun se hâte d'acquitter la cotisation restée impayée jusqu'à ce jour. Les cartes d'achats peuvent être obtenues auprès du secrétariat. Certaines surprises désagréables que divers membres eurent quant à la qualité des carburants et lubrifiants achetés auprès de fournisseurs non-affiliés à l'Union-benzine, nous incitent à recommander à nouveau à nos membres de favoriser les Maisons faisant partie de la convention. Les détenteurs de tracteur qui n'auraient pas encore adhéré à notre association peuvent encore s'inscrire auprès de notre secrétariat, rue du Simplon 7, à Fribourg, pour l'année 1952 et pourront également être mis au bénéfice des ristournes prévues pour l'année courante.

Conclusions.

Le comité en charge, représenté par des membres aussi dévoués que désintéressés et fonctionnant comme chef de district travaille inlassablement aux buts poursuivis par l'A.F.P.T. Sans relâche, il défend l'intérêt général de tous les propriétaires de tracteurs, actuellement au nombre de 1500 dans notre canton. Grâce à sa tenacité et à sa persévérance, il a déjà beaucoup obtenu. Des études en cours et une nouvelle convention avec un grossiste procureront à tous les détenteurs de tracteurs de nouveaux avantages appréciables. «SERVIR», telle est notre devise, mais, pour bien servir et faire valoir nos droits avec le maximum de chances, chaque propriétaire de tracteur doit faire preuve de solidarité en adhérant à notre organisation.

Fribourg, le 15 novembre 1952.

Au nom de l'A.F.P.T.

Le Président: Jean Marmy.

Le secrétaire-caissier: Henri Sudan.

A l'ACS

L'Assemblée des délégués de l'Automobile Club de Suisse réunie à Berne sous la présidence de M. Maurice Baumgartner, Président central, s'est occupée entre autres du projet d'une nouvelle autoroute entre Genève et Lausanne. Elle a voté à l'unanimité une résolution dans laquelle elle souligne l'importance économique et touristique de ce projet non seulement pour le trafic automobile en général, mais aussi pour les régions intéressées. L'énorme développement de la circulation automobile et la sécurité de tous les usagers de la route rendent toujours plus indispensable la construction d'autoroutes. L'A.C.S. adresse un pressant appel aux autorités compétentes en faveur d'une réalisation aussi rapide que possible de l'autoroute Genève-Lausanne.

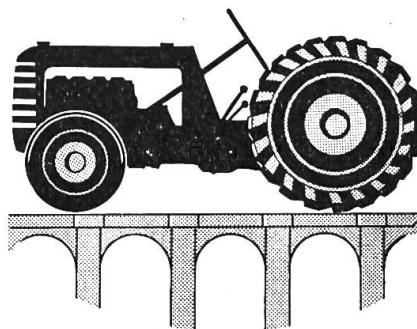
CONDUCTEURS
DE TRACTEURS :

Circulez comme il se doit

tel est le titre du fascicule No. 1 des publications de l'Association suisse de Propriétaires de Tracteurs.

16 pages. Prix: 80 cts. 43 illustrations en couleurs. 11 esquisses.

Commandez cette brochure en versant fr. -.90 au compte de chèques postaux VIII 32608 (Zurich) de l'Association suisse de Propriétaires de Tracteurs à Brougg.



Atelier spécialisé pour
la révision de tracteurs

Travail garanti

Prix modérés

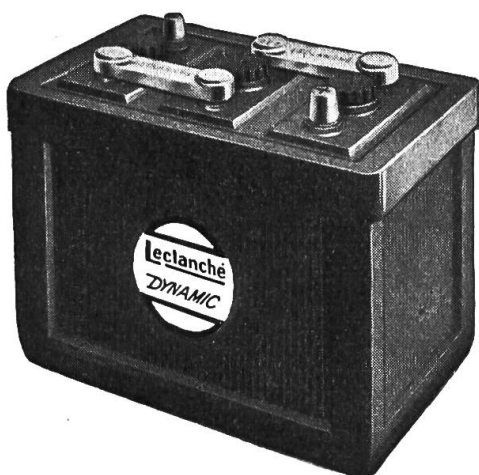
GARAGE DU PONT S/A
FRIBOURG

ROUTE DE MARLY,99

Tél. (037) 2 15 57

Pour la mise en marche de vos tracteurs, utilisez

la batterie **LECLANCHÉ «DYNAMIC»**



- grand pouvoir de démarrage, même à basse température,
- longue durée de service,
- très résistante aux surcharges

LECLANCHÉ S. A. YVERDON
DÉPARTEMENT ACCUMULATEURS